

65 - Attribution de subventions exceptionnelles au Comité de quartier de Bregille et à l'Association Tambour Battant

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer deux subventions exceptionnelles, l'une au comité de quartier de Bregille et l'autre à l'Association Tambour Battant.

I - Subvention exceptionnelle au Comité de quartier de Bregille

Le Comité de quartier de Bregille procède actuellement au changement de la porte d'entrée du bâtiment utilisé par l'Association au 8 bis chemin des Monts de Bregille. Le montant total des travaux s'élève à 5 850 €.

Une subvention exceptionnelle est demandée pour la prise en charge d'une partie de la dépense. Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder une somme de 2 500 € sur les 4 850 € restant à financer (1 000 € ayant été financés par la réserve parlementaire).

II - Subvention exceptionnelle à l'Association Tambour Battant

L'Association Tambour Battant se propose d'organiser le réveillon de la Saint-Sylvestre pour les habitants du quartier Battant.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder une somme de 3 000 € pour l'organisation de cette manifestation.

En cas d'accord, la somme totale, soit 5 500 €, sera prélevée sur la ligne 65.020/6574 CS 47047 qu'il conviendra d'abonder par un crédit complémentaire d'égal montant lors de la décision modificative n° 3 de l'exercice.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur ces propositions d'attribution.

«M. LE MAIRE : Pas de remarque, c'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 8, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'attribuer les subventions proposées.

Mme TISSIER et Mme THIEBAUT n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 19 novembre 2012.